

# 598 PROLI IMPER

1/3



## LES + PRODUIT

- ▶ Idéal douche à l'italienne
- ▶ Prêt à l'emploi
- ▶ Séchage très rapide : 30 à 60 min entre les 2 couches, pose du carrelage 1 h 30 après
- ▶ Neuf et rénovation

## CONSOMMATION

- ▶ SEPI :
  - Hors ATEx : en local P3E2 au plus, 1,2 kg/m<sup>2</sup> au minimum en 2 couches avec un rouleau à poils mi-longs de 12 mm
  - Selon ATEx : en local P4sE3 au plus, 2,4 kg/m<sup>2</sup> au minimum en 2 couches avec un peigne V4
- ▶ SPEC : 0,8 kg/m<sup>2</sup> au minimum en 2 couches avec un rouleau à poils mi-longs de 8 mm



## DESCRIPTION

- 598 PROLI IMPER est un système d'étanchéité en plancher intermédiaire (SEPI) monocomposant, prêt à l'emploi, qui permet la réalisation de travaux d'étanchéité à l'eau sous carrelage collé, dans les locaux avec et sans siphon de sol (locaux P4sE3 au plus), et des parois des locaux humides et très humides en privatif comme en collectif (parois des locaux EB+ privatifs, EB+ collectifs et EC).
- 598 PROLI IMPER, peut être utilisé comme système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) lorsqu'une protection à l'eau sous carrelage suffit. Dans ce cas son emploi au sol est limité aux locaux P3E2 au plus (locaux sans siphon).
- 598 PROLI IMPER, s'applique sur des supports neufs et de rénovation (limité aux locaux EB+ privatifs).

## DOMAINES D'APPLICATION

- Murs et sols intérieurs
  - Sol intérieur en plancher intermédiaire, en local classé P3E3 (avec siphon) ou P3E2 (sans siphon) avec ou sans plancher chauffant à eau ou réversible : salle de bains, douche à l'italienne, douches et vestiaires collectifs, plages de piscines intérieures, circulations de parties communes ou privatives (escaliers, paliers, coursives,...)
  - Cuisines collectives en plancher intermédiaire
  - Mur intérieur des locaux humides et très humides en privatif comme en collectif (parois des locaux EB+ privatifs, EB+ collectifs et EC)

## EXCLUS

- Bassins de piscine
- Plages de piscine extérieures
- Applications en extérieur
- Sols avec plancher rayonnant électrique (PRE)
- Sols des locaux P4/P4S
- Hammams, saunas, spas
- Dallage sur terre-plein

## SUPPORTS ADMISSIBLES

Les supports doivent être conformes au NF DTU 52.2 et aux CPT en vigueur, à l'exception des supports mentionnés ci-avant.

## SOL INTÉRIEUR AVEC OU SANS SIPHON, NEUF ET RÉNOVATION :

### Supports limités aux locaux P3E2 au plus :

- Chape sèche sous AT
- Chape fluide anhydrite sous AT avec ou sans plancher chauffant à eau ou réversible
- Plancher à lames sur lambourdes ou solives recouvert du ragréage 184 SOLFIBRÉ\* ou du 190 SOLEXTREME\*
- Plancher de doublage en panneaux de bois CTB-H/CTB-X/OSB3

### Supports limités aux locaux P3E3 au plus :

- Chape fluide ciment sous AT avec ou sans plancher chauffant à eau ou réversible
- Plancher béton intermédiaire
- Chape et forme de pente (base ciment) adhérente
- Panneau prêt à carreler
- Anciens carrelages
- Anciennes dalles semi-flexibles non amiantées

## MUR INTÉRIEUR NEUF :

### Locaux humides privatifs (locaux EB+ privatifs) dans la zone d'emprise bac à douche/baignoire

- Plaque de plâtre hydrofugée<sup>(1)</sup>
- Plaque de ciment ou silico-calcaire
- Panneau prêt à carreler
- Carreau de terre cuite et bloc de béton cellulaire montés à liant ciment<sup>(1)(2)</sup>
- Carreau de terre cuite et bloc de béton cellulaire montés à liant plâtre<sup>(1)</sup>

### Locaux humides collectifs (Locaux EB+ collectifs)

- Béton mural et enduit base ciment
- Plaque de plâtre hydrofugée<sup>(3)</sup>
- Plaque de ciment ou silico-calcaire
- Carreau de terre cuite et bloc de béton cellulaire montés à liant ciment<sup>(2)(3)</sup>

### Locaux très humides (Locaux EC)

- Béton mural et enduit base ciment
- Carreau de terre cuite et bloc de béton cellulaire montés à liant ciment<sup>(2)(3)</sup>
- Plaque de ciment ou silico-calcaire

## MUR INTÉRIEUR RÉNOVATION :

### Locaux humides privatifs

- Peinture poncée
- Carrelage non émaillé
- Carrelage émaillé poncé

## CARACTÉRISTIQUES

- **Présentation** : pâte de couleur grise
- **Composition** : dispersion de résine synthétique
- **Densité pâte** : environ 1,4

(1) 598 PROLI IMPER et le carrelage sont posés jusqu'à 2 m de haut.

(2) Si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau.

(3) 598 PROLI IMPER et le carrelage sont posés sur toute la hauteur.

\* : Voir la FT du produit

# 598 PROLI IMPER

2/3

## POUR UN CHANTIER RÉUSSI

- ▶ Bien préparer le support : il doit être propre, sain et dépoussiéré
- ▶ En cas de forte humidité, procéder à une ventilation du local
- ▶ Ne pas appliquer sur support gelé ou en cours de dégel ou sur des supports chauds
- ▶ Ne pas diluer le produit

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Seau de 16 kg
- ▶ Seau de 7 kg

## CONSERVATION

- ▶ **12 mois**  
à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine fermé, et stocké à l'abri de l'humidité, dans un lieu sec et tempéré. Craint le gel.

## GARANTIE

- ▶ R.C. fabricant

## PERFORMANCES

Valeurs déterminées en laboratoires à 23° C et à 50 % d'humidité.

- **Délai entre les 2 couches** : 30 min à 1 h
- **Délai avant pose du carrelage** :
  - SEPI : 1h30 à 2h après la seconde couche
  - SPEC : environ 1h après la seconde couche
- **Adhérence initiale** :  $\geq 0,5$  MPa
- **Adhérence après immersion dans l'eau** :  $\geq 0,5$  MPa
- **Adhérence après action de la chaleur** :  $\geq 0,5$  MPa
- **Adhérence après cycles de gel/dégel** :  $\geq 0,5$  MPa
- **Adhérence après immersion dans l'eau basique** :  $> 0,5$  MPa
- **Adhérence après immersion dans l'eau chlorée** :  $> 0,5$  MPa
- **Tenue à la fissuration à + 23°C** :  $\geq 0,75$  mm
- **Imperméabilité à l'eau en pression** : aucune pénétration

## REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

Ils doivent être conformes au NF DTU 52.2 P1-1-1 et P1-1-3 en vigueur et justifier au sol d'une résistance à la glissance compatible à l'usage du local :

- Grès de tout type
- Faïence
- Mosaique et pâte de verre
- Terre cuite
- Pierre naturelle (utiliser un mortier-colle à base de ciment blanc)

## MISE EN ŒUVRE

### ■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

Les supports seront sains, propres, dépoussiérés, exempts de toute trace d'huile, de plâtre, de laitance...

Ils ne devront pas être soumis à des remontées d'humidité, ni être gelés.

Les supports devront présenter :

- Une planéité de 5 mm sous la règle de 2 m.
- Une forme de pente de :
  - 1 % minimum pour les sols avec siphon
  - 3 à 5 % en plages de piscines intérieures, sauf PMR où la forme de pente est  $\leq 2$  %.
- Pour les chapes anhydrite, vérifier le taux d'humidité résiduel à la bombe à carbure qui devra être pour les locaux E1 et E2 :  $\leq 2$  % pour les chapes de la société ANHYDRITEC® qui intègrent la technologie **R+R® (Recouvrement + Rapide)** ou  $\leq 0,5$  % pour les autres types de chapes anhydrite

SPEC en périphérie : Taux d'humidité  $< 2\%$

SPEC en totalité : taux d'humidité  $< 0,5$  %

- Les formes de pente pourront être faites avec une chape adhérente réalisée avec les liants :  
**191 LANKO LIANT\*** ou **192 LANKO LIANT EXPRESS\*** ou les mortiers de chape :  
**193 LANKO CHAPE\*** ou **194 LANKO CHAPE EXPRESS\***



### Support neuf

Dans le cas de béton sec ou d'enduit, on procédera à une humidification quelques heures avant la pose.

### Support de rénovation

- Sonder les carreaux céramiques ou dalles semi-flexibles existants afin de s'assurer de leur bonne tenue.
- Déposer les carreaux soufflés ou les dalles PVC semi-flexibles insuffisamment adhérentes. Éliminer le glacié formé par les graisses et produits d'entretien à l'aide d'une lessive sodée. Rincer puis laisser sécher.
- Poncer les céramiques émaillées et aspirer les poussières.
- Vérifier la bonne adhérence de la peinture murale par le test de quadrillage, gratter ou poncer la peinture et dépolir les peintures brillantes. Nettoyer soigneusement à l'aide d'une lessive sodée. Rincer et laisser sécher.

### Primairement des supports

- Plaques de plâtre : les bandes réalisées au plâtre seront primarisées avec **164 PROLI PRIM RAPID\***
- Les supports inox et PVC seront dégraissés et dépolis puis primarisés avec **164 PROLI PRIM RAPID\***.
- Les anciennes dalles semi-flexibles seront également primarisées avec **164 PROLI PRIM RAPID\***.

### ■ PRÉPARATION DU PRODUIT

**598 PROLI IMPER** est un produit prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Ré-homogénéiser le produit à l'aide d'une truelle ou d'un malaxeur à faible vitesse (300 t/min).

### ■ APPLICATION DU PRODUIT

#### Traitement des points singuliers

Les points singuliers seront traités avant la partie courante

- Les angles verticaux, rentrants ou sortants et les relevés sol-mur seront traités avec la bande d'étanchéité **PROLIBAND\*** ou **PROTECTBAND\*** ou avec l'**ARMATURE RM\*** noyée dans une 1<sup>ère</sup> passe de **598 PROLI IMPER** appliqué au pinceau ou à la patte de lapin.
- Le recouvrement entre 2 bandes est de 5 cm au minimum.

#### Traitement des parties courantes

#### ÉTANCHÉITÉ/SEPI (hors ATEX, local P3E2 au plus)

- Appliquer **598 PROLI IMPER** sur le support préparé à l'aide d'un rouleau à poils longs (12 mm), en 2 couches croisées minimum :
- Étaler une 1<sup>ère</sup> couche de **598 PROLI IMPER** à raison de 600 g/m<sup>2</sup> minimum.
- Laisser sécher 30 à 60 min, le produit change de couleur une fois sec.
- Appliquer une 2<sup>ème</sup> couche de 600 g/m<sup>2</sup> minimum sur la 1<sup>ère</sup> couche durcie.

#### ÉTANCHÉITÉ/SEPI (selon ATEX, local P4sE3 au plus)

- Appliquer **598 PROLI IMPER** sur le support préparé à l'aide d'un peigne V4, en 2 couches croisées minimum :

**PAREXLANKO**

# 598 PROLI IMPER

3/3

- Étaler une 1<sup>ère</sup> couche de **598 PROLI IMPER** à raison de 1 200 g/m<sup>2</sup> minimum.
- Laisser sécher 30 à 60 min, le produit change de couleur une fois sec.
- Appliquer une 2<sup>ème</sup> couche de 1 200 g/m<sup>2</sup> minimum sur la 1<sup>ère</sup> couche durcie.

## SPEC

- Appliquer **598 PROLI IMPER** sur le support préparé à l'aide d'un rouleau à poils mi-longs (8 mm) en 2 couches croisées minimum :
- Étaler une 1<sup>ère</sup> couche de **598 PROLI IMPER** à raison de 400 g/m<sup>2</sup> minimum.
- Laisser sécher 30 minutes à 1 h, le produit change de couleur une fois sec.
- Appliquer une 2<sup>ème</sup> couche de 400 g/m<sup>2</sup> sur la 1<sup>ère</sup> couche durcie.

## NETTOYAGE DU PRODUIT

- Rincer l'outillage et les tâches éventuelles immédiatement à l'eau.

## POSE DU CARRELAGE

### Délai de séchage avant collage :

- **SEPI** : 1h30 à 2h après la seconde couche
- **SPEC** : environ 1h après la seconde couche

Le film formé devra être sec au toucher.

Les revêtements céramiques, doivent être conformes au NF DTU 52.2 P1-1-1 et P1-1-3 en vigueur et justifier au sol d'une résistance à la glissance compatible à l'usage du local.

## Collage :

Coller les revêtements céramiques ou les pierres naturelles en simple ou double encollage selon la dimension et la porosité des carreaux avec un mortier-colle C2 ou C2S de la gamme **PAREXLANKO®** ou avec **PERFECT COLOR\*** (mortier-colle époxy).

## JOINTOIEMENT

### Délai de séchage du mortier-colle avant jointoiment :

- 12 h environ avec le mortier-colle **526 PROLIAQUA\***
- 24 h environ avec les mortier-colles la gamme **PAREXLANKO®**, ce délai peut être réduit à 4 h dans le cas de l'utilisation d'un mortier-colle rapide de la gamme **PAREXLANKO®**.

Utiliser un mortier de jointoiment de la gamme **PAREXLANKO®** adapté à la dimension du joint et à sa destination. En milieu humide utiliser de préférence :

- **PERFECT COLOR\***
- **550 - 551 PROLIJOINT RESIST\***

	Outils	Consommations			Délais de séchage	
		1 <sup>ère</sup> couche	2 <sup>ème</sup> couche	Pour les 2 couches	Entre 2 couches	Avant pose du carrelage
Étanchéité (SEPI) hors ATEX	Rouleau à poils mi-longs de 12 mm	600 g/m <sup>2</sup>	600 g/m <sup>2</sup>	1,20 Kg/m <sup>2</sup>	30 à 60 min	1h30 à 2h
Étanchéité (SEPI) selon ATEX	Peigne V4	1 200 g/m <sup>2</sup>	1 200 g/m <sup>2</sup>	2,40 Kg/m <sup>2</sup>	30 à 60 min	1h30 à 2h
Protection (SPEC)	Rouleau à poils mi-longs 8 mm	400 g/m <sup>2</sup>	400 g/m <sup>2</sup>	0,8 Kg/m <sup>2</sup>	30 à 60 min	1h

\* : Voir la FT du produit

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Températures d'utilisation + 5°C à + 30°C.
- Ne pas appliquer en plein soleil.
- Ne pas appliquer sur support gelé ou en cours de dégel.
- Nettoyage produit frais à l'eau.
- Nettoyage produit sec avec un décapant peinture.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.
- Port des EPI conformément aux recommandations de la Fiche de Données de Sécurité.

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : SIKA France SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78** Service 0,15 € / min + prix appel

## DOCUMENTATION TECHNIQUE - Septembre 2023

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com).

### SIKA France SAS

84 rue Édouard Vaillant - 93350 Le Bourget - Tél. (33) 01 41 17 20 00  
PAREXLANKO est une marque du groupe Sika.

**PAREXLANKO**

**Gemeinschaft Emissionskontrollierte  
Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V.**

Association for the Control of Emissions from Products  
for Flooring Installation, Adhesives and Building Materials

Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction



**Concession d'une licence pour l'utilisation du label EMICODE**

La licence n° 11624/24.02.97  
pour l'article 598 PROLI IMPER  
sur demande du 30.03.2020

est attribuée pour l'apposition du label EMICODE selon la classification fixée par  
les directives en § 10 des statuts du label GEV-EMICODE

au nom de la GEV pour l'article mentionné ci-dessus, selon le § 5 alinéa 4 des  
statuts du label GEV-EMICODE



Ainsi, cet article satisfait les critères mentionnés au verso.  
La société est un membre titulaire de la GEV.

**OM 008 31.03.2020**  
Valide jusqu'au 31.03.2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dir. 11624'.

Le Directeur  
Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction  
Völklinger Straße 4 · D-40219 Düsseldorf

## Conditions d'attribution de licence pour l'apposition du label EMICODE

Le produit classé conformément à la licence au recto doit satisfaire - selon les statuts et les directives du Conseil Technique de la GEV - entre autres les critères suivants:

- Le produit satisfait toutes les dispositions légales, tout particulièrement en matière de législation des produits chimiques et de décrets.
- Le produit est - selon la définition de la Réglementation Technique all. "TRGS 610" - exempt de solvant, sauf s'il s'agit d'un produit de surface. S'il fait partie d'un groupe de produits répondant à une catégorie GISCODE (classification all.), celle-ci sera indiquée.
- Une fiche de données de sécurité répondant aux normes et réglementations nationales en vigueur sera établie pour le produit.
- Aucune substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique des classes 1A et 1B ne doit être utilisée pour la fabrication du produit.
- Le contrôle du produit intervient selon les "méthodes de contrôle de la GEV". La teneur en COV sera déterminée dans une chambre d'essai selon le procédé de thermodesorption sur tenax, suivi d'une analyse par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse.
- La classification dans la catégorie EMICODE concernée s'effectue conformément aux descriptions et aux concentrations totales en COV / COSV ci-dessous. Pour identifier le produit, utiliser la catégorie EMICODE correspondante:

### 1) Produits de pose, colles et produits du bâtiment

Paramètre	EC 1 <sup>PLUS</sup>	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [ $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ]		
COVT après 3 jours	$\leq 750$	$\leq 1000$	$\leq 3000$
COVT après 28 jours	$\leq 60$	$\leq 100$	$\leq 300$
COSVT après 28 jours	$\leq 40$	$\leq 50$	$\leq 100$
Valeur R basée sur les valeurs "CMI" selon la Commission all. AgBB (pour l'évaluation de l'impact des produits du bâtiment sur la santé), après 28 jours	1	-	-
Somme des COV non évaluables	$\leq 40$	-	-
Formaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Acétaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Somme des formaldéhydes et acétaldéhyde	$\leq 0,05$ ppm	$\leq 0,05$ ppm	$\leq 0,05$ ppm
Somme des substances volatiles 1A / 1B après 3 jours	$\leq 10$	$\leq 10$	$\leq 10$
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	$\leq 1$	$\leq 1$	$\leq 1$

### 2) Traitement de surface pour parquets, sols minéraux et revêtements de sol souples

Paramètre	EC 1 <sup>PLUS</sup>	EC 1	EC 2
	Concentration maximale admise [ $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ]		
Somme COVT + COSVT après 28 jours	$\leq 100$ dont 40 COSV maxi.	$\leq 150$ dont 50 COSV maxi.	$\leq 450$ dont 100 COSV maxi.
Formaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Acétaldéhyde après 3 jours	$\leq 50$	$\leq 50$	$\leq 50$
Toute substance volatile 1A / 1B après 3 jours	$\leq 10$	$\leq 10$	$\leq 10$
Toute substance volatile 1A / 1B après 28 jours	$\leq 1$	$\leq 1$	$\leq 1$